

AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE SSIAP 1

ARRÊTÉ DU 02 MAI 2005 MODIFIÉ

CODE RS : 5641 - CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER - ÉCHEANCE ENREGISTREMENT : 31/12/2026

MODALITÉS

- Formation en présentiel
- En inter ou en intra dans nos locaux
- Effectifs : Minimum : 5 / Maximum : 12
- Durée : 10,5 jours (74 heures) examen compris

PUBLIC CONCERNÉ

Prétendant au poste d'agent du service de sécurité incendie et d'assistance à personne.

PRÉREQUIS

Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC 1 de moins de deux ans, sauveteur secouriste au travail (SST) ou PSE 1 en cours de validité.

Satisfaire à une évaluation de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours.

Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois, conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques

Les moyens matériels et pédagogiques sont conformes à l'annexe XI du 02 mai 2005 modifié.

Extinction sur différents feux réels effectuée sur une aire de feu.

Les formateurs référencés sont titulaires d'un SSIAP 3 ou d'un brevet de prévention en cours de validité et dotés d'une expérience significative.

Un support de formation et/ou un livret sera remis en fin de formation.

VALIDATION

Diplôme SSIAP 1.

Certificat de réalisation.

Passerelle : aucune

Suite de parcours : aucune

TARIFS

- En inter : 890 € HT
- En intra : 6 990 € HT pour un groupe de 12 personnes

DÉLAI D'ACCÈS

La demande d'inscription doit se faire maximum 15 jours avant la formation.

ACCESSIBILITÉ

Le centre est accessible aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous consulter avant la formation pour tout aménagement particulier.

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH)

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Test d'entrée en formation.

Tests réguliers de contrôle des connaissances tout au long de la formation sous forme de QCM et d'exercices pratiques.

Examen écrit (QCM de 30 questions) et pratique (ronde avec anomalie et sinistre). L'examen se déroule devant un jury composé d'un officier de la BSPP titulaire du PRV2 et du chef de sécurité incendie en fonction dans l'établissement titulaire de son SSIAP 3 en cours de validité.

CONTENU

Le feu et ses conséquences

- Le feu
- Comportement au feu

Sécurité incendie

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

Installations techniques

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

Rôles et missions des agents de sécurité incendie

- Service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

Concrétisation des acquis

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention